

Conseil d'établissement du 14/06/2018

Présidence : M. François Vidal

Nombre de présents en début de séance : 20

Membres présents :

M. Vidal, Mme Rion-Beaufaron, Mme Coester, Mme Dezetter, M. Teissonnière, M. Vaquier, M. Ounis.

Membres des personnels : Mme Besacier, Mme Morlupi, Mme Oléon, M. Daurelles, M. Zocco, Mme Di Domenico, M. Mrdak.

Membres usagers (parents et élèves) : Mme Nachtigal, M. Garramone, Mme Musco, Mme Jacobsen, Mme Yanga, M. Rebecchini.

Membres à titre consultatif : M. Tessier, Mme Cimino

Excusés : Mme Petillo Peluso, M. Calisesi, Mme Mansouri, M. Spiesser, Mme Silvestri, Mme Guilmot.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'établissement débute à 16h08.

1- Désignation du secrétaire de séance.

Mme Coester est nommée secrétaire de séance. Mme Besacier et Mme Morlupi sont désignées comme adjoints.

2- Approbation du PV de la séance du 21/02/2018.

Le procès-verbal du conseil d'administration du 21/02/2018 est adopté avec les modifications proposées (voir document joint).

Votants : 20 Pour : 20 Abstention : 0 Contre : 0

Ordre du jour : est ajoutée à l'ordre du jour la signature d'une convention avec le lycée de San Francisco pour un échange entre élèves dans le cadre d'ADN. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Votants : 20 Pour : 20 Abstention : 0 Contre : 0

3- Bilan des conseils (d'école, du second degré, pédagogique).

Naples. Les actions majeures qui ont été conduites durant l'année scolaire sont le voyage à Olympie, une action de prévention contre le harcèlement, des ateliers yoga, la semaine des lycées français du monde, associée à la semaine des sciences, un projet opéra et un projet natation.

Pour la rentrée 2018, la collègue d'italien reprend son service. L'enseignante d'arts plastiqueS et d'éducation musicale sera en disponibilité.

Prévisions d'effectifs : 191 élèves pour l'élémentaire (187 en 2017-2018) et 61 en secondaire (64 en 2017-2018). Un double niveau est prévu car il y a 32 CE1 ; il y aura donc un CE1/CE2 composé de 21 CE2 et de 4 CE1.

Des projets de voyages sont en train de se mettre en place, en particulier en 4ème.

Chateaubriand / école élémentaire. Le bilan de l'année est joint en annexe (projets). Le directeur **informe** qu'en moyenne, chaque classe a pu participer à 3 sorties. Il y a eu 13 classes transplantées, dont deux pour tout un niveau (les CPs et les CM2).

La formalisation des parcours a pu être opérée, en particulier en EPS pour une variété des activités.

Un dispositif d'harmonisation des devoirs à la maison est en place.

Pour la rentrée, M. Montégut enseignant spécialisé sera déchargé à temps plein pour s'occuper des élèves à besoins particuliers (ce qui ne remet pas en cause les 30 classes présentes sur le site).

L'absentéisme des élèves est une préoccupation pour l'établissement ; il a été relevé par M. l'inspecteur durant sa mission à l'école. Le directeur souligne que 100% des absences de collègues ont pu être remplacées cette année.

Pour la rentrée 2018, le directeur explique les démarches mises en place concernant l'achat des fournitures, la répartition des élèves par classes, la répartition des classes dans le Casone.

Un représentant des parents de l'UPEL demande à propos des travaux, si la réception au 14 août est confirmée.

Le proviseur répond que c'est le cas ; tous les bâtiments sont hors d'eau, le gros oeuvre est terminé et le rythme s'accélère avec un fonctionnement 7 jours sur 7 et un nombre d'ouvriers plus important sur site.

Chateaubriand / 2nde degré. L'actualité concerne la réforme du baccalauréat. Les changements ont été présentés en conseil du 2nd degré et aux parents des élèves de 3ème. L'établissement est en attente d'informations supplémentaires.

Le proviseur présente la structure des classes pour l'année scolaire 2018-2019 ; l'offre de formation est maintenue, la technologie est introduite en classe de 6ème, des moyens sont dégagés pour renforcer l'enseignement de l'italien LV au lycée.

Le proviseur profite de l'échange concernant l'italien pour répondre à une question diverse, posée par l'UPEL et soulevée lors du dernier conseil du second degré et à plusieurs reprises également les années passées, et indiquer que les élèves non-italiens qui ont suivi le parcours d'italien LCN sans soutenir l'Esame di Stato comme leurs camarades italiens, peuvent demander la délivrance d'une attestation de l'établissement en fin de parcours.

4- Bilan de l'année scolaire.

Le proviseur présente les effectifs de l'année scolaire 2017-2018 (voir annexe). Concernant Parcoursup, 86% des élèves ont obtenu directement une réponse favorable.

Au collège, 29 élèves ont bénéficié d'un PAP et 9 d'un PAI, au Lycée, 31 PAP et 7 PAI. Les aménagements aux examens ont concerné 7 élèves pour le DNB, 4 pour les épreuves anticipées et 5 pour le baccalauréat.

Concernant la vie scolaire, le CPE présente les projets de l'année. L'intégration des nouveaux élèves revêt une importance particulière (entretiens - livret d'accueil - ½ journée d'intégration). Les élèves de 4ème ont pu visiter Malpighi pour leur intégration en classe de 3ème.

La conférence des délégués en début d'année a pu traiter des questions de l'intégration des nouveaux ainsi que de la santé ; l'éducation aux médias est mise en place entre autres avec Atala et la Webradio. Les délégués de 1ère ont participé à un colloque à Ventotene qui a débouché sur un traité européen de la jeunesse.

Un représentant des parents UPEL demande si le projet à Ventotene sera reconduit, avec la possibilité d'y faire participer davantage d'élèves.

Le proviseur répond de façon positive si le lycée est encore invité.

Tous les élèves de 1ère ainsi que les élèves français de terminale ont participé à la journée défense et citoyenneté.

La semaine de la citoyenneté a été à nouveau un temps fort dans l'établissement ; le CPE remercie chaleureusement l'ADALC pour sa participation.

Un représentant des parents UPEL remercie les CPE (collège et lycée) pour les actions durant la semaine de la citoyenneté ainsi que les élèves du CVL et du CVC.

Les élèves du CVL ont participé au CESC ; une sensibilisation sur les conduites à risques a pu être organisée pour 3 niveaux de classes (tabac - cannabis).

La vice-présidente du CVL a pu participer au CVL de zone.

La lutte contre l'absentéisme ainsi que la lutte contre les fraudes aux devoirs et examens sont des problématiques importantes pour l'établissement. C'est l'équité entre les élèves qui est en cause. Les exclusions temporaires ont doublé cette année du fait des fraudes.

De nombreuses activités à l'extérieur de l'établissement (voyages et sorties) ont été organisées durant cette année scolaire : conférences, débats, Ambassadeurs en herbe, projet opéra, Goncourt des lycéens, etc.

5- Préparation de la rentrée 2018.

Pour l'année 2018-2019, l'élémentaire comportera 30 classes ; il y aura un double niveau PS/MS en maternelle. Un poste d'ASEM supplémentaire est créé pour la rentrée. Une liste d'attente est présente en maternelle ; on compte 24 élèves en moyenne sur le primaire.

Pour le collège, 5 classes de 6ème, 4 classes de 5ème, de 4ème et de 3ème.

Au lycée, 4 classes de 2nde, 5 classes de 1ère et 4 classes de terminale (une TES/L).

La rentrée se fera pour les élèves le 4/9. Les contrats d'inscription ont été envoyés aux familles par mail ; de nombreux mails ont été dirigés dans les spam.

Présentation des voyages (voir document joint).

Le proviseur rappelle que le CE est compétent pour voter le montant maximum demandé aux familles pour un voyage.

Concernant le voyage à Londres, un représentant des parents UPEL s'étonne que le voyage soit proposé pour des élèves de terminale pour une durée trop longue de 5 jours ; un représentant des parents APE indique qu'une autre destination que Londres permettrait sans doute de baisser les coûts ; le coût est trop élevé pour les familles. Le projet de voyage à Londres est mis en suspens.

Les représentants des élèves demandent si le projet MUN à Haarlem sera reconduit. Ce sera le cas.

Un représentant des parents UPEL demande si le MUN à Athènes ne concerne que les élèves de section européenne. Le proviseur répond que d'autres élèves pourraient être concernés ; le projet est en train de se construire, les délais demandés par les organisateurs à Athènes sont courts puisque le colloque aura lieu en octobre.

Un représentant des parents UPEL demande pourquoi deux voyages sont proposés pour les 2ndes esabac.

Le proviseur répond qu'il y aura un voyage pour les 2ndes esabac et un voyage pour les 1ères esabac. Là aussi les projets sont en train de se construire.

Voyage à Florence ou en Sicile - 2nde ESABAC

Votants : 20 Pour : 20 Abstention : 0 Contre : 0

Voyage à Trieste - 1ères ESABAC

Votants : 20 Pour : 20 Abstention : 0 Contre : 0

Voyage à Athènes - MUN

Votants : 20 Pour : 20 Abstention : 0 Contre : 0

Un représentant des enseignants demande à ce que le voyage pour l'atelier théâtre soit anticipé par rapport à cette année, pour que les terminales puissent réviser dans de bonnes conditions. Le proviseur répond qu'il y a très peu d'élèves de terminale dans l'atelier ; tous les spectacles doivent être montés avant l'échange, ce qui implique une date avancée dans l'année.

Un représentant des enseignants évoque une discussion en conseil pédagogique dans les années précédentes ; le conseil avait demandé qu'aucun voyage ne soit organisé après les vacances de printemps.

Voyage de l'atelier théâtre.

Votants : 20 Pour : 20 Abstention : 0 Contre : 0

Voyage dans les Dolomites

Votants : 20 Pour : 20 Abstention : 0 Contre : 0

6- Modification du règlement intérieur.

Une modification est proposée concernant les sorties des élèves malades. Chapitre VII - point B - alinéa 3 : "les élèves souffrants qui doivent quitter physiquement l'établissement - qu'ils soient collégiens ou lycéens - sont pris en charge par un responsable légal ou une personne majeure mandatée par l'un des responsables légaux.

Un représentant des parents UPEL demande à ce que l'établissement soit vigilant concernant les procédures. Il est essentiel de rassurer dans un premier temps les parents sur l'état de santé de l'enfant avant de faire remplir les documents administratifs.

Un représentant des parents APE pose la question des départs de l'établissement concernant les élèves majeurs. Le CPE répond que pour les élèves malades, il est essentiel qu'ils soient accompagnés.

Votants : 20 Pour : 20 Abstention : 0 Contre : 0

Modification du règlement intérieur de la demi-pension. Voir document joint.

Un représentant des personnels demande si les repas sont décomptés durant les classes transplantées. La DAF répond que c'est le cas.

Un représentant des parents APE demande si le tarif 4 jours club sera maintenu à la rentrée.

Les activités de l'APEC et de Chateaumusique vont démarrer à la mi-septembre l'année prochaine ; pour autant, le tarif est maintenu. Un travail sur le calendrier est en cours avec les associations partenaires ; l'APEC peut commencer ses activités le 17/9 mais cela n'est pas possible pour l'aumônerie. Si les activités sont proposées sur la quasi-totalité de l'année à l'avenir, la DAF proposera la suppression du tarif 4 jours club. Lors du CE la présidente de l'APEC avait précisé que pour la prochaine année scolaire le calendrier était inchangé. Elle est prête à revoir ce calendrier ainsi que les activités selon les besoins du lycée et des locaux mis à disposition. C'est pourquoi le tarif est maintenu.

La présidente de l'APEC demande jusqu'à quelle date la demi-pension est mise en place. La restauration se termine le dernier jour de l'école.

Un représentant des parents UPEL propose de nommer la "commission menus" "commission cantine ou restauration" pour évoquer des questions allant au-delà des menus.

Un représentant de parents APE demande ce qu'il en est de la machine bain-marie en panne. La DAF répond que les démarches en vue de la réparation ont été entreprises. Le représentant des parents APE s'étonne que les membres de la commission n'en aient pas été informés.

Un représentant des parents UPEL ne souhaite pas voir apparaître dans le règlement de la demi-pension l'obligation pour les enfants de goûter les plats.

Un représentant des parents APE souhaite que la discussion sur ce règlement soit associée à celle sur les tarifs scolaires.

Le proposeur propose d'ajourner l'approbation du règlement dans sa globalité. Seul l'article 1 est mis au vote.

Votants : 20 Pour : 20 Abstention : 0 Contre : 0

7- Répartition des indemnités de missions particulières. Voir document joint.

Un représentant des parents UPEL profite de cette présentation pour évoquer le projet d'établissement qui date de 2009.

Le proviseur répond qu'il est en effet essentiel de travailler sur le projet d'établissement. Durant l'année 2017-2018, c'est la réforme du baccalauréat qui a été au coeur des discussions pédagogiques ; la réflexion sur le projet d'établissement sera conduite en 2018-2019.

8- Carte des emplois.

Le poste de lettres modernes susceptible d'être vacant a fait l'objet d'une procédure de recrutement en CCPLA. Devenu vacant uniquement début mai, il a été reconsidéré et fermé.

Les enseignants défavorables à cette fermeture présentent une motion jointe au compte rendu. Les deux fédérations de parents approuvent la motion des enseignants. Le danger repose sur la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves.

Un représentant des parents UPEL reconnaît que le lycée Chateaubriand a été moins touché que certains établissements mais demande à ce que la politique pour le rayonnement du réseau soit repensée. Par ailleurs, les fermetures paraissent anticipées par rapport à la réforme du baccalauréat. Un représentant des parents APE demande quelles sont les possibilités pour les jeunes enseignants de France de pouvoir venir enseigner à l'étranger.

Le proviseur explique que le poste fermé au lycée Chateaubriand a été redéployé dans le réseau. Par ailleurs, en CCPLA, les personnels sont proposés au recrutement en fonction de leurs qualifications.

Votants : 20

Pour : 6

Abstention : 0

Contre : 14

9- Tarifs 2019/2020.

Les tarifs présentés proposent une augmentation des droits de 1ère inscription ainsi qu'une augmentation globale de 3%. Les frais aux examens ne sont quant à eux pas augmentés.

Ces augmentations s'expliquent par :

- les grilles indiciaires revues à la hausse.
- les négociations salariales en cours qui prévoient un système indemnitaires plus avantageux pour les salariés.
- des promotions à l'ancienneté (GVT). Une forte proportion de personnels peut être promue.
- des créations de postes (on passe de 108 à 116 ETP)
- l'inflation (1%).
- le remboursement de France Trésor et la nécessité de lisser la charge.

En 2018, le budget est structurellement déficitaire, sans considérer les investissements. En 2019, le décalage recettes/dépenses doit être couvert.

Un représentant des parents UPEL rappelle que l'augmentation l'année dernière était de 2.5% et demande si l'augmentation a bien été versée aux personnels. C'est le cas.

Les parents d'élèves s'étonnent de ne pas avoir de somme fixe pour les travaux du Casone, ont l'impression que le projet est variable.

La DAF répond que les documents présentés au groupe de travail pour le Casone donnaient des informations et non des certitudes.

Les deux fédérations de parents s'étonnent de ne jamais pouvoir obtenir de montant exact pour le projet immobilier et de ne pouvoir communiquer des informations précises aux membres des fédérations.

La DAF répond que le projet s'élève à 10 millions d'euros : 2 millions financés par l'Agence, 2 millions par l'établissement et 6 millions par l'Agence France Trésor. Le marché initial a été revu avec 550 000 euros en plus.

Les représentants UPEL donnent lecture d'une motion concernant les inquiétudes des parents quant aux conséquences de l'application des mesures annoncées au sein du réseau d'enseignement français à l'étranger et qu'ils demandent d'annexer au procès-verbal du présent conseil. Une copie de la motion sera également transmise à l'Ambassade.

Un représentant des parents APE demande à quoi correspondent les frais d'examen. Le proviseur répond qu'il s'agit essentiellement des frais d'examineurs, entre autres les déplacements mutualisés sur le centre d'examen. Ce ne sont pas des frais d'inscription aux examens. Ces frais ne sont pas en hausse du fait de la dématérialisation des copies.

Votants : 18

Pour : 6

Abstention : 8

Contre : 4

10- Questions diverses :

Donation.

Le montant de la vente des tee-shirts et sweat-shirts personnalisés et organisés par les associations des parents a été remis à la DAF (3.800 Euros). Ceci porte à 6.156 euros, le total des sommes récoltées et remises à l'établissement par les associations des parents dans le cadre d'actions de récolte de fonds menées durant l'année scolaire 2017-2018. Un groupe de travail pourra donner des orientations pour l'utilisation de cette donation. Une nouvelle vente de produits personnalisés pourrait être mise en place à la prochaine rentrée. Le marché de Noël pourra quant à lui être amélioré.

Le proviseur remercie les fédérations de parents pour leur engagement.

Viabilité et signalétique à proximité du site de SF (zone ZTL). Un représentant des parents UPEL rappelle qu'à partir de 2012, des courriers et démarches ont été faits pour obtenir une signalétique claire autour de SF. La conférence de service avait donné un avis favorable pour revoir la zone. Les démarches doivent donc être relancées, en particulier pour limiter la vitesse des véhicules.

M. le président de l'ADALC rappelle quant à lui le problème de la tutelle de la Villa Borghese. Il y a un problème écologique, environnemental. Il faut être très prudent dans ce dossier au risque de se voir interdire l'accès en voiture.

Un représentant des parents d'élèves UPEL évoque la méconnaissance des vigiles dans la zone et les amendes importantes que reçoivent les parents d'élèves.

GDPR. Un représentant des parents UPEL demande à ce qu'il soit inscrit dans le règlement intérieur que les associations partenaires peuvent utiliser les images des enfants dont les familles ont donné leur autorisation.

Le proviseur explique que l'établissement fera appel à un prestataire extérieur pour un audit concernant la sécurité des données.

Appel d'offres transports. La DAF rappelle l'obligation de mettre en concurrence à la fin d'un contrat. C'est le principe de la commande publique. Les critères pour le service de l'intendance sont l'échéance du marché et le poids financier. Durant l'année scolaire, plusieurs contrats ont été étudiés : chaudières, téléphone, restauration.

Le transport scolaire ne concerne pas le ramassage scolaire mais les liaisons inter-sites et en direction des installations sportives. Le marché concernant le transport scolaire n'est pas une priorité.

Facturation - distinction pour les fournitures scolaires. Les fournitures scolaires sont mises à disposition des élèves, en complément des achats des familles. Le coût est de 22 euros par élève. En 2011-2012, le montant apparaissait sur les factures, les fédérations de parents demandent à ce que cette indication apparaisse de nouveau, à titre informatif.

Le proviseur répond qu'il faut en étudier la possibilité avec le logiciel de facturation.

Convention San Francisco. Il s'agit d'un échange pour 3 élèves du lycée Chateaubriand et 3 élèves du lycée de San Francisco. Chaque élève passera 6 semaines dans le pays de sa correspondante. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet ADN - AEFE.

Le proviseur profite de cette séance de conseil d'établissement pour remercier M Vaquier qui a dirigé l'école de Naples durant 5 ans et Madame Yanga qui a représenté les élèves durant l'année scolaire. Les parents d'élèves de Naples transmettent un message dans lequel ils remercient à leur tour le directeur.

La séance est levée à 19h12.

Madame Agnès COESTER



Mme Mireille MORLUPI



Mme Jocelyne BESACIER



